



POUR PLUS D'INFORMATION

Direction de l'aménagement
et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
819 372-4641, poste 2174
Centre de services aux citoyens
4655, rue Saint-Joseph

www.v3r.net

Section Services au citoyen / Urbanisme et permis /
Programmes de subvention



ZONES D'APPLICATION

Les terrains desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les zones identifiées au Règlement 2016, chapitre 46 et telles qu'elles apparaissent au présent dépliant.

IMMEUBLES ADMISSIBLES

Toutes les constructions résidentielles neuves sur un terrain desservi.

EXCLUSION

Tous les bâtiments bénéficiant d'un autre programme municipal de crédit de taxes.

DATE D'ADMISSIBILITÉ

Date d'entrée en vigueur du certificat émis en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

S'applique sur la valeur ajoutée à la propriété suite à une construction neuve. Le crédit est systématiquement transféré d'un propriétaire à l'autre et s'applique automatiquement sur votre compte de taxes.

MONTANT ET DURÉE

100 % pour la première année complète à partir de la date d'entrée en vigueur du certificat d'évaluation.

50 % pour la deuxième année.

25 % pour la troisième année.

Le crédit s'applique pour les 3 années, sur le taux de taxation foncière générale en vigueur lors de l'émission du certificat d'évaluation.

COMMENT CALCULER VOTRE CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

Exemple pour les 3 années :

Votre terrain est évalué à 50 000 \$; vous y construisez un bâtiment résidentiel de 200 000 \$, ce qui fait passer à 250 000 \$ la valeur de votre propriété. La Ville vous octroie donc un crédit de la taxe foncière sur les 200 000 \$ qui constituent la valeur ajoutée.

Année 1 : $200\,000 \$ \times 100 \%$ du taux de la taxe foncière à la date d'entrée en vigueur du certificat d'évaluation = montant du crédit;

Année 2 : montant du crédit établi à l'an 1 $\times 50 \%$

Année 3 : montant du crédit établi à l'an 1 $\times 25 \%$

Le crédit s'applique automatiquement.



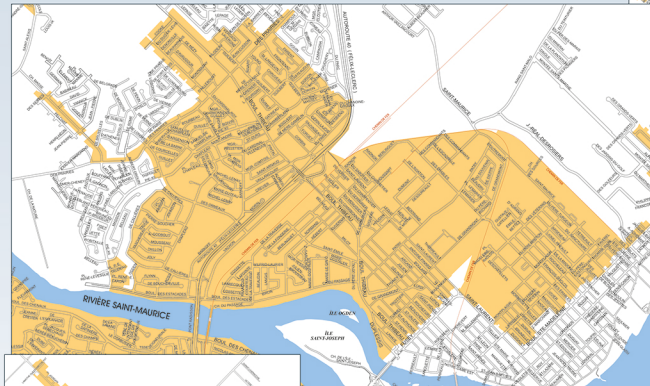
CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

Dans les zones
de consolidation



Mai 2016

ZONES D'APPLICATION



SECTEUR CAP-DE-LA-MADELEINE ▲

SECTEUR
SAINTE-MARTHE-DU-CAP ▼



SECTEUR POINTE-DU-LAC ▲



SECTEURS TROIS-RIVIÈRES
ET TROIS-RIVIÈRES-OUEST ►

